

Compte rendu du CHSCT du 18 septembre 2014

1/ Approbation des procès verbaux du CHSCT

L'approbation du PV du CHSCT du 13/06 est reportée en raison de l'écart entre le compte-rendu et les propos réels du Docteur Duffaud. Il est convenu que les citations relevées par les membres du CHSCT soient transmises à la secrétaire du CHSCT. L'extrait finalisé des propos devra être relu par le Docteur Duffaud pour approbation.

2/ Consultation sur le plan de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail

Le CHSCT est consulté sur le plan de prévention des risques (PPR). La direction précise qu'il n'est pas figé et qu'il a vocation d'évoluer dans le temps. Elle s'engage également à élaborer un tableau intégrant le suivi des actions pour chaque risque identifié. Le groupe pluridisciplinaire pourra également l'alimenter. Le PPR décline les axes de prévention prioritaires (prévention en matière d'agression, en matière de santé et d'hygiène, en matière de qualité de vie au travail, en matière de sécurité) sans mentionner clairement les risques psychosociaux. La direction explique que même si les risques psychosociaux ne sont pas libellés en tant que tels, ils sont abordés dans la prévention en matière de qualité de vie au travail. Si la direction fait preuve d'une réelle volonté de travailler sur le sujet, le SNU estime qu'il n'est pas acceptable que le PPR ne mentionne pas clairement la prévention des risques psychosociaux, même si la DG n'a pas fourni d'outil. La région aurait pu aborder la question par le biais du travail sur les mails, le temps d'appropriation d'une info suite à une absence (cf gestion du planning), le travail sur le sens (cf empilement des projets).

Un groupe de travail sur le thème du nomadisme va être mis en place et se réunira en novembre. Il sera composé de 2 membres du CHSCT, d'un directeur, d'un REP et 2 conseillers.

Vote : 3 CONTRE ; 3 BLANCS ; 1 POUR (7 membres du CHSCT votants)

Monsieur Bailly conclut que le PPR va bien au-delà du vote et qu'il appartient à tous de le faire vivre.

3/ Point sur les accidents de travail, accidents de trajet et arrêts maladie

Arrêts maladie

- Baisse de 25% du nombre d'arrêts maladie entre 2013 et 2014 mais hausse de 8% du nombre total de jours d'absence.
- Nette baisse des arrêts de moins de 3 jours mais augmentation de 8% des arrêts de +10 jours entre 2013 et 2014
- Augmentation de la durée moyenne des arrêts (8.33 jours en moyenne en 2013 contre 10.72 jours en moyenne en 2014).

Accidents de travail/trajet

- Les déclarations sont moins nombreuses entre mai et août qu'entre janvier et avril
- La direction rappelle que c'est l'employeur qui effectue la déclaration d'accident du travail mais si l'agent concerné ne fournit pas de certificat médical, la procédure ne pourra pas aboutir.

Fiches de signalement

- Le nombre de fiches ne connaît pas dévolution signification pour la région dans son ensemble si l'on compare les 7 premiers mois des années 2013 et 2014. Cependant les situations diffèrent d'un département à l'autre : le Calvados connaît une augmentation (125 fiches en cumul sur 7 mois en 2014 contre 111 sur la même période en 2013), la Manche est stable et l'Orne est en baisse (37 fiches au 31/7/14 contre 44 au 31/7/13)
- Les agressions verbales restent le 1^{er} motif de signalement. Ces agressions ont lieu principalement en accueil coordination ou bureau d'entretien.

- Le groupe pluridisciplinaire a relevé des fiches de signalement liées au renvoi de DE du site vers le 3949 ou du 3949 vers son site.
- Le groupe pluridisciplinaire travaille actuellement sur des consignes à destination des ELD et des agents sur les récidivistes, les DE interdits de sites, les DE avec problématique médicale.
- A noter, une fiche de signalement a été faite pour une employée de ménage de l'entreprise Netto Décor qui s'est piquée sur une aiguille en vidant une poubelle.
 - La SPIE s'est assurée qu'il n'y avait pas d'autres seringues dans le bâtiment (en particulier dans les faux plafonds).
 - Rappel a été fait par la DR auprès de Netto Décor de la nécessité pour le personnel de ménage de porter des gants
 - Le CHSCT de l'entreprise Netto Décor a lancé une enquête.
- L'établissement rappelle que les fiches incident doivent maintenant être complétées par l'agent à partir d'un masque de saisie disponible sous l'intranet régional. Une communication détaillée sera faite par le biais de Connexion.

4/ Point sur les dossiers immobiliers

En préambule, l'ensemble des membres du CHSCT s'accordent pour rappeler à la direction son engagement de remettre une notice explicative lorsque des plans modificatifs sont remis. La direction répond qu'une notice n'est pas envisageable mais s'engage à écrire les modifications sur les plans.

Site de Caen Sud

La principale modification concerne le pôle appui qui est déplacé au rez-de-chaussée et qui sera équipé de 2 armoires supplémentaires et de l'affranchisseuse. Nous demandons également que la moquette soit changée.

Site de L'Aigle

Suite au travail mené lors du chantier simplification, la zone d'accueil a été modifiée. La borne d'accueil est déplacée sur la gauche de la porte d'entrée (lorsque l'on rentre) et les 2 ARC se transforment en un seul bureau ARC plus isolé de la porte. Le bureau MANAC est également déplacé. Nous attirons l'attention de la direction sur les dangers que représentent certains bureaux en cas d'agression (pas de possibilité de fuite). Nous nous interrogeons également sur le bureau MANAC qui n'a que très peu de visibilité sur la zone d'accueil. La direction va revoir avec la directrice du site.

Site de Carentan

La modification concerne un bureau supplémentaire à l'étage qui va être installé dans une pièce qui en possédait déjà un. Faute de places, les armoires vont être déplacées.

5/ Suivi de l'accompagnement des collègues suite au décès d'un agent de Cherbourg Ouest

Pas de nouvelles sollicitations de PSYA, de l'assistante sociale ni des Dapes du bassin de Cherbourg. La situation semble apaisée.

6/ Point sur les inspections de L'Aigle et Saint Lô

A noter : Le pôle SST prépare un tableau de suivi des actions à mettre en place suite aux visites de sites des membres du CHSCT.

Le pôle SST note la nécessité pour l'ensemble des agents de connaître les consignes de sécurité, les agents formés SST sur son site, l'utilisation des fiches incident, de la ligne d'écoute. Il se propose donc de s'appuyer sur les Correspondants locaux Sécurité (une 1^{ère} réunion des CLS devrait avoir lieu avant la fin de l'année) et d'intervenir en réunion de service sur l'ensemble des sites en 2015.

Site de L'aigle :

Inspection réalisée par Magalie Fouillard et Pascal Aumont le 6 juin 2014.

Suite aux préconisations, l'établissement va réfléchir sur l'orientation des bureaux 6 à 13 et va revoir avec la directrice si elle confirme le positionnement du MANAC au bureau 10. Le local technique a été désencombré et va être nettoyé. Il restera à vérifier à quelle date a été effectué le contrôle périodique de l'armoire de câblage informatique. Une date est à fixer pour le passage d'un ergonome en réunion de service. La délégation avait également remarqué la dangerosité du positionnement de la borne d'accueil (face à la porte d'entrée et public dans le dos). Les modifications évoquées précédemment répondent à nos préconisations.

Site de St Lô

Inspection réalisée par Claire Guérard et Luc Roudet le 20 juin 2014

Constats et propositions de l'établissement :

- Ambiance thermique : la climatisation des salles de formation/réunion a été faite mais la température dans le reste du site reste anormalement élevée. L'établissement indique que des stores sur les puits de lumière vont être posés. Pour le reste, la DR indique qu'un système de free-cooling (réintroduction de l'air frais de la nuit) est à l'étude. L'établissement met en avant la déception générale par rapport aux constructions BBC.
- Mauvais positionnement du bureau MANAC qui n'a pas de vue sur l'accueil : la Dr va en échanger avec l'ELD de St Lô
- Mauvais fonctionnement des barres anti-panique : un nouveau contrôle va être réalisé par le pôle SST.
- Ergonomie des bureaux (positionnement des bureaux par rapport à la lumière du jour) : suite à la proposition du CHSCT, le pôle sécurité va étudier la possibilité de positionner les bureaux perpendiculairement aux fenêtres pour le côté sud du bâtiment.
- Accès aux espaces privés/archives non sécurisés : un rappel a été fait à l'ELD de St Lô et à la DT ; des cordons vont être achetés de façon à ce que l'ensemble du personnel ait son badge en permanence
- Point de rassemblement évacuation : un panneau spécifique est commandé
- Nos autres remarques (2nde borne d'accueil non adaptée et mal positionnée, problèmes de réglages des lumières, difficultés liées au nomadisme, témoignages d'agents sur la perte de sens au travail, les injonctions paradoxales et l'empilement des tâches et des chantiers) ne donnent lieu à aucune proposition de l'établissement.

7/ Restitution suite à l'enquête menée au sein de Caen Est

Rappel de l'incident : un DE contacte le 3949 et indique que sans appel du Directeur, il se présentera à l'agence avec la presse et un bidon d'essence.

Préconisations du CHSCT suite à l'enquête :

- Etablir des consignes pour les ELD/agents sur la conduite à tenir face à des DE « récidivistes »
- Sensibiliser les agents aux suites qui peuvent être données à une fiche de signalement.
- Nécessité de tracer tous les contacts/Clarifier les consignes de traçage.
- Vigilance sur les dérogations accordées à des DE d'être suivi par tel ou tel agent
- Rappel de consignes sur l'utilisation de bureaux isolés/ sur l'alerte silencieuse
- Rappeler que toute demande de DE ne doit pas systématiquement donner lieu à une réponse immédiate (cf utilisation Escalade avec engagement de réponse dans un délai raisonnable)
- Rappel de consignes sur l'interruption possible par l'agent (ou tout collègue témoin) d'un entretien difficile.

8/ Note Accueil – bonnes pratiques

Cette note, présentée dans un « connexion manager », a pour objet de rappeler les éléments de principe suite aux différents audits effectués qui ont permis d'identifier des pratiques pouvant être mutualisables.

1) rappel des principes directeurs de la fonction accueil

- présence d'un manager d'accueil, les conseillers peuvent changer d'activité d'accueil, l'EID et l'accueil téléphonique sont intégrés, généralisation de l'outil GOA

2) les pratiques transposables au niveau régional

- traçage des informations. Il est rappelé la nécessité de rester dans le fait et non dans le jugement. Il faut néanmoins rester clair pour que le lecteur perçoive l'alerte.
- Répartition des activités entre l'AIC et l'ARC. Même si on est en capacité de répondre, est-ce l'endroit pour le faire. Un débat s'est engagé concernant les différents services rendus en ARC. L'établissement estime que ni les indus, ni les questions formation ne doivent être traités en ARC. Dans la réalité, ces thématiques sont traitées dans la majorité des entretiens.
- organisation de l'équipe accueil (avec charte d'accueil pour tous les sites)

3) les bonnes pratiques à partager

Identifiées lors des audits, elles figurent sur un document accessible sur l'intranet (U:\Espace Région)

Une fiche de procédure opérationnelle en cas d'absence de l'ELD et une fiche « risques afférents aux personnes » ont été annexées à la note. Nous avons à nouveau dénoncé la présence des contrats aidés parfois seuls à l'accueil. L'établissement répond que cette situation ne devrait pas exister.

9/ Questions diverses

- Une délégation d'une vingtaine d'intermittents du spectacle a envahi ce 18/9 après-midi l'accueil de la DR. La personne à l'accueil a été choquée. PSYA a été sollicité. Mrs Swieton et Bailly ont reçu la délégation et ont pu répondre à leurs questions. La délégation s'est dispersée dans le calme.
- Difficultés à Cherbourg La Noé liées à l'absence de plusieurs membres d'ELD : La Dr indique que les réunions de service/équipe ont été maintenues, les EPA menés et les tâches prioritaires effectuées. Cette situation n'étant pas exceptionnelle, la DR lance une réflexion sur les activités managériales mutualisables au niveau d'un bassin ou d'une DT pour pouvoir venir en aide à un site en difficulté.
- Planning projet immobilier agglomération caennaise : les plans liés aux projets seront adressés aux membres du CHSCT semaine 39 pour une information au CHSCT du 21/10/14. Les projets devraient aboutir début 2016 (voire en juillet 2016 pour permettre aux agents d'anticiper les éventuels changements d'école de leurs enfants)
- Alençon : alerte sur les nuisances sonores liées à la configuration du nouveau bâtiment.
- Hérouville : problèmes d'odeurs liés à un défaut de construction. Une réunion des copropriétaires et du syndic est prévue.
- NCAC : les membres du CHSCT alertent sur les risques à l'accueil à partir de novembre. La DR indique qu'elle a mis en place un dispositif renforcé par rapport au national (2 jours de formation supplémentaires pour les managers qui le souhaitent, renforcement d'une journée pour les RRA et personnes ressource, association des formateurs occasionnels à la livraison, 2^{ème} journée de fermeture le 23/10, consignes aux ELD pour renforcer l'accueil et pour positionner l'agent ressource en renfort, mise en place de GEC pédagogiques au niveau départemental pour les agents qui en éprouveraient le besoin). Des consignes opérationnelles seront transmises aux managers lors des formations fin septembre/début octobre. Une note opérationnelle sera présentée lors de l'audio DSO du 29/9.

Vos élus SNU au CHSCT : Claire AUSSANT, Claire GUERARD, Magalie FOUILLARD,

Représentant syndical : Luc ROUDET.

La prochaine réunion du CHSCT aura lieu le 21 octobre 2014

N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et remarques.